



L'Europe
locale & régionale

Elections européennes
#EUElections2019

Manifeste

pour une Europe locale
& régionale



ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN 2019

Message des élus locaux et régionaux : Impliquer les collectivités locales et régionales pour une Union européenne plus forte !

(Adopté le 11/12/2018 à Ludwigsburg)

1. Nous, maires et dirigeants de gouvernements locaux et régionaux de toute l'Europe, représentant les 130 000 gouvernements locaux et régionaux européens membres de nos 60 associations nationales dans 41 pays, croyons en une Europe forte et unie, fondée sur des valeurs communes : la démocratie, les droits humains, la solidarité, l'égalité des genres et le respect de l'état de droit, qui constituent la base de l'Union européenne. Cette approche repose sur le principe de l'engagement mutuel qui sert l'Union dans son ensemble.
2. Nous reconnaissons que les élections au Parlement européen arrivent à un moment crucial pour l'Union européenne, confrontée à de nombreux défis. Nous appelons les membres du futur Parlement européen et de la prochaine Commission européenne à agir avec le même courage, le même dynamisme et la même détermination que nos fondateurs lorsqu'ils ont appelé à la réconciliation et à l'unité de notre continent au sortir de la deuxième guerre mondiale.
3. L'avenir de l'Europe est l'affaire de tous les citoyens européens. Il est temps de réfléchir à quelle Europe les citoyens aspirent afin d'offrir un avenir durable, inclusif, stable et pacifique aux générations futures. C'est pourquoi la réponse proposée doit être guidée par une volonté d'améliorer le fonctionnement de nos institutions, en y renforçant la transparence et un processus de décision fondé sur le dialogue entre les citoyens et leurs élus.
4. Compte tenu de la dimension mondiale des défis actuels, les Objectifs de développement durable doivent guider la future stratégie européenne. Pour réaliser les engagements de Paris en matière de climat et se conformer à l'Agenda 2030, nous avons besoin d'une transformation profonde de notre modèle de développement et de l'adaptation de l'ensemble des politiques européennes. L'Europe doit être un moteur pour le monde, montrant la voie vers un nouveau modèle de développement, mobilisant tous les domaines d'intervention économique et sociale, et aidant les collectivités locales à bâtir des communautés décarbonées et résilientes.
5. Les défis auxquels l'Europe est confrontée peuvent uniquement être résolus grâce à l'action ou la contribution des collectivités locales et régionales, et des financements des services publics locaux. La clé du succès réside dans un partenariat fort entre toutes les sphères de gouvernement.
6. En ce sens, l'Union devrait encourager les dynamiques de croissance, d'innovation et de promotion sociale, initiées au niveau local et régional avec les ressources correspondant à ses ambitions, et des cadres juridiques adaptés.
7. Le Parlement européen¹ reconnaît le rôle essentiel des collectivités locales dans la préparation, la conception, le financement et la mise en œuvre des politiques clés de l'Union européenne, ainsi que le rôle important des collectivités territoriales dans les politiques extérieures de développement de l'Union. Il est convaincu de la nécessité de renforcer de manière significative leur rôle dans l'élaboration des futures politiques de l'UE et souligne l'importance de leurs associations représentatives, telles que le CCRE, appelées à devenir des partenaires essentiels des institutions européennes.
8. La Commission européenne² souligne la nécessité d'accroître considérablement et de manière structurelle la participation des collectivités locales et régionales par le biais du principe de subsidiarité, à toutes les phases du processus décisionnel de l'UE, afin de renforcer la valeur ajoutée de la législation de l'UE pour nos citoyens.

1 Résolution adoptée le 3 juillet 2018, P8_TA-PROV(2018)0273.

2 Communication sur la subsidiarité et la proportionnalité, adoptée le 23 octobre 2018, COM (2018) 703-final.

Nous nous engageons à :

1. Susciter le débat européen dans nos collectivités afin que les citoyens participent et votent en conscience aux élections européennes de mai 2019.
2. Faire participer les collectivités locales et régionales à la création de partenariats avec les institutions européennes afin de véhiculer une image positive du projet européen et de contribuer à la création d'un modèle de développement démocratique et visionnaire sur l'ensemble de notre continent.
3. Mobiliser les collectivités locales et régionales et leurs associations afin de coopérer avec leurs pairs dans les pays partenaires en développement pour traiter de l'Agenda 2030 et mobiliser les efforts pour lutter contre le changement climatique.

Nous proposons :

1. D'établir un modèle de gouvernance innovant basé sur un partenariat qui reconnaisse pleinement le rôle des collectivités locales et régionales dans la structure de gouvernance européenne.
2. De donner corps à l'article 4 du Traité sur l'Union européenne, lequel établit les pouvoirs locaux et régionaux en tant que participants à la gouvernance européenne.
3. De travailler avec les institutions européennes afin que des dialogues annuels soient organisés localement, ouverts aux citoyens pour débattre du lien entre leurs communautés et l'Union européenne.
4. De revoir les modalités du Dialogue civil européen en introduisant un statut spécifique pour les organisations représentant les collectivités locales et régionales et la société civile.
5. D'introduire davantage de transparence dans le processus décisionnel ; les institutions européennes doivent chercher à mieux informer les citoyens sur leurs activités, leurs positions dans les négociations et les décisions qu'elles prennent.
6. De consolider les politiques européennes qui, en soutenant les projets portés par les collectivités territoriales, contribuent au développement durable de nos territoires. En ce sens, la politique de cohésion doit rester au cœur des priorités de l'Union européenne, les futurs programmes « Droits et Valeurs » et Erasmus + doivent être renforcés, et un « Erasmus des territoires » créé.
7. De promouvoir la Charte européenne des droits fondamentaux et l'histoire de l'Union européenne dans les écoles de tous les pays de l'Union européenne, et de mieux faire connaître le fonctionnement des institutions ; de créer des conditions financières et juridiques adéquates afin que chaque élève ait la possibilité de visiter les institutions européennes une fois dans sa vie scolaire.

Nous appelons l'Union européenne à garantir ce qui suit :

1. L'application des principes de l'autonomie locale dans le contexte de la législation de l'Union européenne, inscrits dans l'article 4, paragraphe 2 du Traité sur l'Union européenne et dans la Charte européenne de l'autonomie locale et de respecter les principes de la subsidiarité et de la proportionnalité.
2. Après 2020, des dispositifs appropriés doivent être mis en place pour assurer un accès facilité des gouvernements locaux et régionaux britanniques à une coopération avec leurs homologues de l'UE au moyen de leur participation à des programmes européens de coopération, à l'instar de ce qui se fait avec des pays tels que la Norvège ou l'Islande, ainsi que par l'intermédiaire des cadres existants que sont les stratégies macro-régionales, Interreg et les GECT³.

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe est la voix unifiée des collectivités territoriales européennes fédérées au sein de 60 associations nationales.

Le CCRE est la section européenne de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), par laquelle il représente les villes, municipalités et régions européennes à l'échelle internationale.

Notre mission

Nous promovons la construction d'une Europe unie, pacifique et démocratique fondée sur l'autonomie locale et le respect du principe de subsidiarité.

Fondé en
1951

60
associations

41
pays

130 000
collectivités
territoriales

Associations membres du CCRE

Albanie
SHBSH

Bulgarie
NAMRB

Géorgie
NALAG

Lettonie
LPS

Pays-Bas
VNG
IPO

Serbie
SKGO

Allemagne
RGRE
DStGB
LANDKREISTAG
STAEDTETAG

Chypre
UCM

Grèce
KEDE

Lituanie
LSA

Pologne
ZMP
ZPP

Slovaquie
ZMOS

Autriche
GEMEINDEBUND
STAEDTEBUND

Danemark
KL
REGIONER

Irlande
LGMA*

Macédoine du Nord
ZELS

Portugal
ANMP

Slovénie
SOS
ZMOS

Belgique
BRULOCALIS
UVCW
VVSG

Espagne
FEMP
EUDEL

Islande
SAMBAND

Malte
LCA

République tchèque
SMO ČR

Suède
SKL

Bosnie et Herzégovine
SOGFBIH
ALVRS

Estonie
AECM

Israël
MASHAM

Moldavie
CALM

Roumanie
ACOR
AMR
UNCJR

Turquie
TBB

Finlande
AFLRA

Italie
AICCRE

Monténégro
UOM

Royaume-Uni
LGA
COSLA
NILGA
WLGA

Ukraine
AUC
UAROR

France
AFCCRE
AMF*

Kosovo
AKK*

Norvège
KS

*Membres associés, observateurs et invités

Contactez-nous

CCRE

Square de Meeûs 1
1000 Bruxelles
Tél. +32 2 511 74 77
info@ccre-cemr.org

Suivez-nous sur

www.ccre.eu
twitter.com/ccrecemr



Co-financé par le programme
« L'Europe pour les citoyens »
de l'Union européenne